

08/12/2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Accord politique sur l'étiquetage des aliments : une réussite pour la présidence belge de l'UE**

**FEVIA accueille favorablement l'harmonisation européenne concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires. L'accord politique atteint hier au sein du Conseil Européen des Ministres sur la révision du Règlement relatif à cette matière marque le succès diplomatique de la présidence belge de l'Union Européenne.**

FEVIA apprécie particulièrement la confirmation du système des GDA – Guideline Daily Amounts - qui permet aux consommateurs de faire des choix alimentaires avisés.

FEVIA est convaincue que l'harmonisation de la réglementation en matière d'étiquetage est le seul moyen de garantir le marché européen unique et la libre circulation des marchandises, tout en protégeant les intérêts légitimes des producteurs et des consommateurs.

Néanmoins, FEVIA est préoccupée par plusieurs aspects spécifiques repris dans cet accord politique :

1. **Etiquetage du pays d'origine** - Les règles additionnelles en matière d'étiquetage d'origine (country of origin labelling) constituent un problème de grande envergure pour l'industrie alimentaire car elles risquent de faciliter des comportements protectionnistes sur nos marchés à l'exportation. FEVIA est favorable au maintien des dispositions légales actuellement en vigueur, c-à-d l'indication de l'origine si son omission risque d'induire le consommateur en erreur. Si de nouvelles règles devaient néanmoins être fixées, FEVIA estime qu'une évaluation d'impact doit être réalisée au préalable.
2. **Prolifération de systèmes nationaux** - Les états membres auraient la possibilité d'introduire des initiatives nationales 'volontaires' en matière d'étiquetage nutritionnel. Ceci risque de découler sur une prolifération de systèmes en Europe, de créer des barrières commerciales et de fragmenter le marché unique.
3. **Focus sur la valeur énergétique** - Le Conseil a supprimé la possibilité de répéter uniquement la valeur énergétique sur la face avant de l'emballage sur base volontaire. Or, des études montrent que le consommateur juge cette indication utile pour faire des choix avisés<sup>[1]</sup>.
4. **Lisibilité** - Le Conseil propose une taille de caractères de minimum 1.2 mm. Une exception est prévue pour les petits emballages (taille de caractères de minimum 0.9 mm si la surface est inférieure à 60cm<sup>2</sup>). FEVIA estime que la taille des caractères n'est pas le seul critère à prendre en compte pour définir la lisibilité. D'autres critères doivent également être pris en considération : police des caractères, contraste entre les caractères et la couleur de l'emballage, espace entre les caractères,.... A cette fin, CIAA, la fédération européenne de l'industrie alimentaire, a développé des "lignes directrices" en matière de lisibilité.

FEVIA espère que ces points seront encore amendés lors de la 2<sup>ème</sup> lecture de la proposition de règlement par le Parlement Européen.

**Personne de contact : Chris Moris, directeur général ([cm@fevia.be](mailto:cm@fevia.be) – 0475.80.58.39)**

<sup>[1]</sup> *EUFIC "Pan-European consumer research on in-store observation, understanding and use of nutrition information on food labels, combined with assessing nutrition knowledge"*.

#### **FEVIA REPRESENTE**

• entreprises (2008):	5 245
• travailleurs (2008):	88 849
• chiffre d'affaires (2008):	40 363 mio EUR
• valeur ajoutée (2008):	6 381 mio EUR
• exportations (2008):	19 873 mio EUR
• importation (2008):	15 373 mio EUR
• Investissement (2008):	1 365 mio EUR